

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue en visioconférence le **mardi 8 juin 2021, à 17 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal et déposée sur le site Internet.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Madame Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Madame Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Sont également présentes : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution n° 157-06-2021

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MARDI 8 JUIN 2021 TENUE À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance ordinaire ce 8 juin 2021 par visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Caroline Huot, conseillère au poste 1
Pierre Métras, conseiller au poste 2
Danielle Caron, conseillère au poste 3
Jacques de Foy, conseiller au poste 4
Raymond Brazeau, conseiller au poste 5
Robert Dolembreux, conseiller au poste 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Danielle Ouimet, mairesse.

Assistent également à la séance, par visioconférence : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

CONSIDÉRANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom »;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de tenir la séance ordinaire du conseil par visioconférence à 17 heures et par la suite de la publier sur le site Web sous la rubrique : <https://www.lacducerf.ca/enregistrement-seances-huis-clos>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ». Il est 17 h.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution n° 158-06-2021****LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - 8 JUIN 2021 - 17 H**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 01.01 Séance ordinaire du 8 juin 2021 à huis clos et par visioconférence
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 03.01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 31 mai 2021
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 8 juin 2021
 - 04.03 Registre des salaires du 2 au 29 mai 2021
 - 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence
 - 04.05 Faits saillants du rapport financier 2020
 - 04.06 Appui au projet de relance de l'Abattoir de Ferme-Neuve porté par la Coopérative de Solidarité des Éleveurs des Hautes-Laurentides et appuyé par le syndicat local UPA de la Lièvre
 - 04.07 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 04.08 Appui financier au projet de la grande séduction – vétérinaires pour gros animaux
 - 04.09 Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf - demande fibre optique

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

- 04.10 Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier
 04.11 Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – suivi rencontre avec les Butineuses

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 05.01 Demande d'autorisation pour accès aux rapports des DSI-2003 par le coordonnateur régional en incendie de la MRC d'Antoine-Labelle

06. TRANSPORT

- 06.01 MFFP – Entente avec les municipalités pour l'entretien et la réfection des chemins multiusages sur les terres du domaine de l'État
 06.02 Fourniture sable tamisé AB-10 pour l'entretien des chemins d'hiver
 06.03 Épandage de l'abat-poussière
 06.04 Financement de travaux d'asphaltage sur le chemin Léonard par l'entremise du fonds de roulement
 06.05 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Lièvre-Sud-CSN – section Municipalité de Lac-du-Cerf pour le changement d'horaire des personnes salariées affectées au travail manuel en période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre)

07. HYGIÈNE DU MILIEU

- 07.01 Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)
 - 28 juin 2021 – 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
 - 7 septembre 2021 – 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 08.01 Demande de dérogation mineure DPDL210080 – 36, chemin du Lac-Lefebvre
 08.02 Demande de modification de règlement concernant les parties privatives dans le cadre d'un projet intégré
 08.03 Modification de règlement concernant l'épandage d'engrais et de pesticides à l'intérieur de la bande de protection riveraine
 08.04 Modification concernant le nombre de logements permis dans les zones URB-02 à URB-04
 08.05 Modification de la réglementation afin d'obliger la mise aux normes de l'installation septique des bâtiments toujours desservis par un puisard au moment de la vente
 08.06 Comité consultatif d'urbanisme - dépenses prévues et autorisées – 26 mai 2021
 08.07 Nomination d'une personne au Comité consultatif d'urbanisme

09. LOISIRS

10. CULTURE

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

- 11.01 Association pour la protection du lac Mallonne – Demande de remboursement pour les frais de réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) 2020

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENT

- 13.01 Adoption du règlement numéro 373-2021 relatif aux animaux domestiques

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution n° 159-06-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 tenue à huis clos et par visioconférence.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 160-06-2021

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 MAI 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2100218	A	M2100221	19 319,63 \$
L2100222			188,56 \$
M2100223			280,88 \$
C2100224	À	C2100233	4 794,86 \$
L2100234	A	L2100236	14 721,06 \$
P2100237	À	P2100253	84 435,34 \$
TOTAL			123 740,33 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 8 juin 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 161-06-2021
REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 8 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 8 JUIN 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
P2100254	A	P2100255	30 424,00 \$
L2100256	À	L2100262	49 538,50 \$
M2100263			2 768,96 \$
P2100264			23 852,00 \$
TOTAL			106 583,46 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 8 juin 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Résolution n° 162-06-2021
REGISTRE DES SALAIRES DU 2 AU 29 MAI 2021

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 2 au 29 mai 2021, totalisant 37 604,69 \$ et représentant les chèques portant les numéros D2100173 à D2100212.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 juin 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 163-06-2021
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE -
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron
appuyé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des
engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-
trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 MAI 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2100103			833,57 \$
ENB2100106	À	ENB2100117	2 802,57 \$
ENB2100118			A VENIR
ENB2100119	A	ENB2100136	3 909,14 \$
ENB2100137			A VENIR
ENB2100138	À	ENB2100140	3 944,06 \$
ENB2100141			A VENIR
TOTAL			11 489,34 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes,
qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 juin 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 164-06-2021
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les faits
saillants du rapport financier 2020 présentés par la mairesse et qu'une copie
par médiaposte soit distribuée sur tout le territoire de Lac-du-Cerf et publiée
sur le site Web.

Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 165-06-2021

APPUI AU PROJET DE RELANCE DE L'ABATTOIR DE FERME-NEUVE PORTÉ PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES ÉLEVEURS DES HAUTES-LAURENTIDES ET APPUYÉ PAR LE SYNDICAT LOCAL UPA DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pénurie généralisée d'abattoirs de proximité au Québec ainsi que la prise de conscience de l'importance de l'achat local et de l'occupation du territoire auprès des consommateurs, qui jouent maintenant d'autant plus en faveur de la réussite d'un tel projet;

CONSIDÉRANT que l'agriculture dans la MRC d'Antoine-Labelle représente des revenus annuels bruts de 43,5 millions de dollars, générés par 220 entreprises agricoles de toutes tailles réparties dans toutes les municipalités, dont 45 entreprises spécialisées dans l'élevage bovin qui génèrent 4,9 millions de dollars et cultivent près de 6 000 ha de terres agricoles, mais que depuis 2010, la MRC a perdu près du tiers de ses éleveurs;

CONSIDÉRANT que la majorité des animaux élevés dans la région prennent actuellement la route des encans, pour rejoindre les parcs d'engraissement situés au sud de la province et l'Ontario;

CONSIDÉRANT que le projet de relance de l'Abattoir de Ferme-Neuve permettrait de donner l'élan nécessaire au développement d'une filière créatrice de richesses pour la région, de consolider les entreprises existantes, d'encourager la relève et d'accroître la part de mise en marché de proximité en offrant un produit de qualité aux consommateurs de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la relance de l'Abattoir de Ferme-Neuve et de soutenir les producteurs agricoles de la région ainsi que l'Union des producteurs agricoles de la Lièvre dans leurs démarches afin d'atteindre cet ultime but.

ADOPTÉE

Résolution n° 166-06-2021

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

Résolution n° 167-06-2021

APPUI FINANCIER AU PROJET DE LA GRANDE SÉDUCTION – VÉTÉRINAIRES POUR GROS ANIMAUX

ATTENDU QUE la région des Hautes-Laurentides vit un problème d'attraction et de rétention de médecins vétérinaires depuis plusieurs années et que les médecins vétérinaires locaux peinent à suffire à la demande sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QU'un comité de travail composé de monsieur Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, monsieur André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel et monsieur Gilbert Pilote, préfet de la MRC et maire de Ferme-Neuve (le « Comité de Travail »), s'est penché sur la situation de la pénurie de vétérinaires pour gros animaux dans la région des Hautes-Laurentides afin de connaître les besoins et les enjeux et de trouver des solutions à être mises en place;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, au nom du Comité de Travail, sollicite votre appui financier au projet de « La Grande Séduction » visant à accueillir un ou des vétérinaires dans la MRC d'Antoine-Labelle dans le but de soutenir les vétérinaires locaux dans leur pratique dans le contexte actuel de pénurie de vétérinaires pour gros animaux;

ATTENDU QUE le projet de La Grande Séduction vise également la mise en place d'une stratégie afin de faire découvrir la région des Hautes-Laurentides aux vétérinaires ainsi accueillis dans l'espoir ultime qu'ils décident de s'y établir pour de bon;

ATTENDU QUE ce projet est porté par le maire, monsieur Luc Diotte de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, et appuyé financièrement par la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte, et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le « MAPAC »);

ATTENDU QUE le financement du salaire du remplacement des vétérinaires est déjà assumé par le MAPAQ et que madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle a confirmé un apport financier de 10 000 \$ provenant du fonds discrétionnaire de celle-ci;

ATTENDU QUE les coûts pour le projet de la Grande Séduction s'élèvent à 24 000 \$ pour l'année 2021 et qu'un appui financier au montant maximal de 850,00 \$ par municipalité est demandé par la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, au nom du Comité de Travail;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer financièrement au projet La Grande Séduction. Toutefois, la municipalité appuie le comité de travail dans ses démarches.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**Résolution n° 168-06-2021****LES PROMOTEURS DE BONNE HEURE LAC-DU-CERF - DEMANDE FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT que les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf souhaite entrer l'internet à la Principale et que pour se faire ils demandent au conseil municipal de pouvoir utiliser la fibre optique de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'à la base, village branché est pour les municipalités seulement;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait l'installation de la fibre optique à faire au bâtiment, ce qui implique les frais d'ingénierie, les frais d'installation et les coûts pour le faire;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a refusé le raccordement d'une fibre pour la RIDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf que le conseil municipal refuse leur demande d'utilisation de la fibre optique de la municipalité pour les raisons mentionnées dans le préambule.

ADOPTÉE

Résolution n° 169-06-2021**OFFRE D'EMPLOI - DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT que la personne sélectionnée pour l'offre d'emploi de directeur général et secrétaire-trésorier s'est désistée;

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la publication de l'offre d'emploi de Directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) se lisant comme suit :

OFFRE D'EMPLOI**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

(L'emploi du masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est une petite municipalité située dans les Hautes-Laurentides. Lac-du-Cerf est un univers enchanteur où vous pouvez profiter d'un lac aux eaux limpides, profondes et exemptes de pollution. Il s'agit d'un petit village ancré dans la nature, idéal pour vous détendre, respirer de l'air pur et pratiquer vos activités de plein air favorites toute l'année.

Présentement, la Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un directeur général et secrétaire-trésorier.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité du conseil municipal, en étroite collaboration avec le maire et en accord avec les orientations, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'administration, de la gestion et du bon fonctionnement de la Municipalité. Il assure, plus particulièrement, la gestion optimale des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières. Il conseille les autorités municipales quant aux orientations et objectifs à prioriser. Il assure ses fonctions conformément au Code municipal du Québec, à toute autre loi ou tout règlement applicable ainsi que toute résolution, politique ou règlement dûment adopté par résolution du conseil municipal.

PRINCIPALES FONCTIONS

- S'assurer des communications entre le conseil, les autres comités, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés municipaux de la municipalité, d'autre part;
- Aider le conseil ou tout autre comité dans la préparation du budget et, le cas échéant, du programme d'immobilisation de la municipalité et des plans, des programmes et des projets destinés à assurer son bon fonctionnement;
- Examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité;
- Élaborer les projets de règlements de la municipalité;
- Effectuer la planification et la préparation des séances du conseil municipal et des comités
- Assister aux séances du conseil et des autres comités;
- Avoir la garde de tous les livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité;
- S'acquitter des devoirs et obligations relatifs à sa charge, et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- Planifier, coordonner et superviser l'administration de la municipalité selon les priorités et objectifs du conseil municipal ;
- Voir à l'exécution des décisions du conseil municipal et des règlements de la municipalité et faire rapport au conseil municipal sur l'exécution de ses décisions et l'application des règlements ;
- Superviser le cycle budgétaire, autant dans l'élaboration que le suivi ;
- Préparer et superviser les différents projets d'envergure et demandes de subventions
- Voir à l'application du Règlement de gestion contractuelle de la municipalité et de toutes autres politiques en vigueur ;
- Agir à titre de président d'élection lors d'élections municipales ;
- Collaborer à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;
- Accomplir toute autre tâche connexe à la demande du conseil municipal

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études universitaires de 1er cycle dans un domaine pertinent pour l'emploi (administration, gestion, droit, comptabilité ou autres). Les personnes ne détenant pas un de ces diplômes, mais cumulant une expérience et une autre diplomation pourront être considérées;
- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente dans le milieu municipal pour un poste similaire;
- Avoir une bonne connaissance du milieu municipal, des enjeux de développement et des organisations locales;
- Être orienté vers l'atteinte des résultats et avoir la capacité à trouver des solutions innovantes;
- Maîtriser la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit. Anglais parlé et écrit (atout).
- Maîtriser les notions de comptabilité municipale et être habile à travailler avec un logiciel comptable. La connaissance du logiciel CIM (atout);
- Maîtriser la suite Office (Word, Excel, Outlook);
- Avoir le sens de la planification, de l'organisation, de la gestion du temps et avoir la capacité de travailler en équipe et en étroite collaboration avec la direction;
- Faire preuve de discrétion, d'intégrité, de respect, de dynamisme, d'autonomie, d'éthique et être polyvalent;
- Posséder un véhicule automobile et détenir un permis de conduire valide.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Poste-cadre permanent non syndiqué de 35 heures par semaine.
- La rémunération sera établie en fonction de la formation et de l'expérience de travail.
- La municipalité offre une gamme d'avantages sociaux : participation à un REER et à l'assurance collective.
- La personne retenue devra fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (certificat de police) délivrée par Identité Québec.
- La personne retenue aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste.

RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce poste est permanent et à temps plein (35 h/semaine). La rémunération globale de ce poste propose un salaire annuel concurrentiel ainsi que des avantages sociaux fort compétitifs (REER collectif, régime d'assurances complet, etc.).

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

5 juillet 2021

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et leur lettre de motivation, **au plus tard à 16 h, le 22 juin 2021** à l'adresse suivante :

**Municipalité de Lac-du-Cerf
Offre d'emploi – Directeur général et secrétaire-trésorier
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1
Courriel : dq@lacducerf.ca**

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 7^e jour de juin 2021.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 juin 2021.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 170-06-2021

LOCATION D'UN ESPACE À LA PRINCIPALE POUR L'EXPOSITION D'ARTISANAT ET PRÊT DE MOBILIER AUX PROMOTEURS DE BONNE HEURE LAC-DU-CERF POUR LEDIT ESPACE

CONSIDÉRANT que chaque année, la Municipalité de Lac-du-Cerf prête le kiosque d'artisanat aux Butineuses pour la vente d'artisanat ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre est intervenue entre les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf et les Butineuses pour un partenariat entre les deux parties pour l'exposition d'artisanat à La Principale ;

CONSIDÉRANT que du mobilier doit être prêté aux Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf afin d'aménager le coin artisanat ;

CONSIDÉRANT que le mobilier prêté devra être repeint afin de s'agencer à l'image de La Principale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf loue un espace à La Principale pour la somme de 200 \$ et qu'elle prête aux Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf le mobilier suivant :

- un meuble vitré
- une petite bibliothèque
- 2 chaises Adirondack

Des photos du mobilier sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, la Municipalité de Lac-du-Cerf autorise les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf et les Butineuses à repeindre ledit mobilier.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 171-06-2021

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ACCÈS AUX RAPPORTS DES DSI-2003 PAR LE COORDONNATEUR RÉGIONAL EN INCENDIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la rédaction prochaine d'un programme régional d'analyse des incidents par la MRC;

ATTENDU que ce programme requiert des statistiques précises en ce qui concerne les interventions incendies et les résultats des recherches de causes et de circonstances des incendies sur le territoire de la MRC afin de cibler adéquatement les activités de prévention;

ATTENDU que les statistiques d'incendie, de temps de mobilisation et de disponibilité des pompiers sont des enjeux majeurs quant à la réécriture des futurs schémas de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU que les rapports incendie DSI-2003 transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) intègrent les notions de recherche de causes et de circonstances des incendies;

ATTENDU que les cartes d'appel produites par la centrale CAUCA fournissent des données importantes à propos des interventions incendie;

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

ATTENDU que l'accès à ces données peut permettre de bien orienter les campagnes de sensibilisation;

ATTENDU qu'à la demande des municipalités et villes, une entente de confidentialité pourra être signée entre la municipalité et le coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC d'avoir accès aux rapports DSI-2003 ainsi qu'à toutes les cartes d'appel CAUCA pour les interventions ayant lieu, ou devant avoir lieu, sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

TRANSPORT

Résolution n° 172-06-2021

MFFP – ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DES CHEMINS MULTIUSAGES SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT que l'arrêté numéro AM 2012-003 concernant une autorisation à la Municipalité de Lac-du-Cerf pour l'entretien et la réfection de chemins du domaine de l'État, soit une partie du chemin Léonard ainsi que les chemins des Goélands, du Flood, des Nations, du Wapiti et de la Montagne est échu depuis le 20 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que selon les procédures du Ministère, il est demandé à la municipalité qui requière une telle autorisation d'indiquer dans sa demande les éléments suivants : les sources de financement projetées, les partenaires éventuelles entente de financement si la municipalité projette de conclure de telles ententes et les usagers desservis par les chemins visés ainsi que les mandataires pour la signature des documents dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs de renouveler ledit arrêté et d'aviser le ministère de ce qui suit :

- Les sources de financement projetées seront prises à même le fonds d'administration générale.
- Les sources de financement pourront provenir de subventions gouvernementales dans le cadre de Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local et le Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec, s'il y a lieu.
- Lesdits chemins desservent près de 149 propriétés dont 120 résidences en plus de donner accès aux infrastructures de la municipalité soit le sentier écologique Le Petit Castor et le camping rustique Le Petit Égaré.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse, madame Danielle Ouimet, et la directrice générale adjointe, madame Cynthia Diotte, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 173-06-2021

FOURNITURE SABLE TAMISÉ AB-10 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-du-Cerf obtienne des prix pour la fourniture de sable tamisé AB-10 et qu'elle effectue les travaux de chargement (si nécessaire), transport, mélange et mise en réserve dudit sable en régie interne.

ADOPTÉE

Résolution n° 174-06-2021

ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'épandage de l'abat-poussière à la mi-juin .

ADOPTÉE

Résolution n° 175-06-2021

FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN LÉONARD PAR L'ENTREMISE DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que le prix du bitume a plus que doublé pour le mois de juin 2021 et que la municipalité se devra de payer une somme excédentaire pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Léonard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter un emprunt temporaire d'une somme de 50 000,00 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement excédentaire des travaux d'asphaltage pour le chemin Léonard. Il est également résolu de rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de quatre (4) ans, de 2021 à 2025 inclusivement, par un versement de 12 500,00 \$ par année.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 juin 2021.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 176-06-2021

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA LIÈVRE-SUD-CSN – SECTION MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF POUR LE CHANGEMENT D'HORAIRE DES PERSONNES SALARIÉE AFFECTÉE AU TRAVAIL MANUEL EN PÉRIODE ESTIVALE (DE LA MI-AVRIL À LA MI-NOVEMBRE)

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la lettre d'entente n° 4 entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud - CSN, section Municipalité Lac-du-Cerf et d'autoriser la mairesse, Danielle Ouimet, et la directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

Une copie de la lettre d'entente n° 4 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 177-06-2021

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf organise des collectes de résidus domestiques dangereux aux dates suivantes :

- 28 juin 2021 – 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
- 7 septembre 2021 – 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Les collectes se tiendront au garage municipal au 214, rue Principale, Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution n° 178-06-2021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDLR210080 – 36, CHEMIN DU LAC-LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que Madame Mijanou Martel et Monsieur Jason Coss ont déposé une demande de dérogation mineure dans le but de procéder à la démolition et à la reconstruction du bâtiment principal qui bénéficie actuellement de droits acquis quant à sa position par rapport au lac et à la marge latérale droite;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'avis de professionnels consulté par les propriétaires, la maison serait en trop mauvais état pour qu'il soit possible de conserver 50% des murs;

CONSIDÉRANT que la future maison serait réglementaire par rapport à la marge latérale, mais dérogerait toujours par rapport à la marge au lac;

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que la future maison serait située en partie dans la bande de protection de rive et qu'elle serait positionnée à 11, 99 mètres par rapport au lac;

CONSIDÉRANT que l'article 7. 2. 3 du règlement 198-2000 relatif au zonage spécifie qu'aucun bâtiment principal ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un lac;

CONSIDÉRANT que bien que la pente à l'arrière soit importante, il y a quand même de l'espace pour construire un bâtiment conforme;

CONSIDÉRANT que les mesures mentionnées sont prises en référence du certificat de localisation préparé par Denis Robidoux arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2021 et portant la minute 15645;

CONSIDÉRANT que Madame la Mairesse a donné la parole à qui voulait s'exprimer à cet effet et qu'elle a soumise la lettre du 3 juin 2021, envoyée par madame Mijanou Martel et monsieur Jason Coss, aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant de rendre une décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de dérogation mineure DPDL210080.

ADOPTÉE

Résolution n° 179-06-2021

DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARTIES PRIVATIVES DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Gilles Huberdeau qui souhaite voir passer la superficie de chaque partie privative à 1000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 5. 11. 1 du règlement 198-2000 relatif au zonage stipule que la partie privative lors d'un projet intégré d'habitation est restreinte à la superficie correspondant à l'occupation initiale du bâtiment principal et une superficie excédentaire maximale de 3 mètres au pourtour de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'actuellement une telle demande n'est pas conforme au schéma d'aménagement de la MRC Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que pour faire modifier le schéma d'aménagement de la MRC Antoine-Labelle, la municipalité doit en faire la demande auprès de celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de préciser des usages exclusifs sur des parties communes au moment de notarié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de modification de règlement concernant les parties privatives dans le cadre d'un projet intégré.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 180-06-2021

MODIFICATION DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉPANDAGE D'ENGRAIS ET DE PESTICIDES À L'INTÉRIEUR DE LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'actuellement notre réglementation n'encadre pas l'épandage d'engrais ou de pesticides dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que l'épandage d'engrais ou de pesticide à l'intérieur de la bande de protection riveraine contribue à la détérioration de la qualité de l'eau et à la prolifération des cyanobactéries;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de protéger nos lacs;

CONSIDÉRANT que nous sommes conscients que lors de certaines situations problématiques il peut être recommandé d'utiliser de l'engrais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la réglementation actuelle afin d'interdire tout type d'épandage d'engrais ou de pesticide, qu'ils soient biologiques ou chimiques, à l'intérieur de la bande de protection riveraine, mais que dans des situations exceptionnelles un permis spécial pourrait être émis par la municipalité et que lors de la modification réglementaire, il faudra définir clairement ce que sont les situations exceptionnelles, et ce, afin d'éviter toute ambiguïté.

Lors de la modification réglementaire, il faudra définir clairement ce que sont les situations exceptionnelles, et ce, afin d'éviter toute ambiguïté.

À la suite de la demande de vérification, à savoir si cela s'applique aux agriculteurs, non cela ne s'applique pas aux agriculteurs, car c'est la Loi sur la protection du territoire agricole qui s'applique.

ADOPTÉE

Résolution n° 181-06-2021

MODIFICATION CONCERNANT LE NOMBRE DE LOGEMENTS PERMIS DANS LES ZONES URB-02 À URB-04

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la grille des spécifications permet, dans les zones URB-02 à URB-04, les résidences multifamiliales;

CONSIDÉRANT que la grille des spécifications permet dans ces mêmes zones un maximum de 3 étages, et un maximum de 4 logements;

CONSIDÉRANT qu'il serait profitable de modifier le nombre de logements permis pour permettre deux logements par étages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la grille des spécifications pour les zones URB-02 à URB-04 pour permettre un maximum de 6 logements.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 182-06-2021

MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION AFIN D'OBLIGER LA MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION SEPTIQUE DES BÂTIMENTS TOUJOURS DESSERVIS PAR UN PUISARD AU MOMENT DE LA VENTE

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'il reste encore quelques bâtiments toujours desservis par un puisard;

CONSIDÉRANT que la mise aux normes d'installations septiques désuètes serait bénéfique pour l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'exiger la mise aux normes des installations septiques au moment de la vente de bâtiments qui sont toujours desservis par un puisard.

ADOPTÉE

Résolution n° 183-06-2021

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉPENSES PRÉVUES ET AUTORISÉES – 26 MAI 2021

Madame Annabelle Pilotte, ainsi que Monsieur Raymond Brazeau informent le comité qu'ils renoncent à l'indemnité pour frais de déplacement de 34 \$, car la réunion a eu lieu pendant les heures normales prévues pour leurs fonctions.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Bernard Émard	34 \$
Nicolas Pentassuglia	34 \$
Stéphane Poirier	34 \$
Raymond Brazeau	0 \$
Annabelle Pilotte	0 \$
TOTAL	102 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 juin 2021.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 184-06-2021

NOMINATION D'UNE PERSONNE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT la démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues :

3 juin 2021	Madame Chantal Havard
6 juin 2021	Monsieur Pascal Martin

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Chantal Havard pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 12 mars 2022.

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT

Résolution n° 185-06-2021

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC MALLONNE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LES FRAIS DE RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL) 2020

CONSIDÉRANT que par le passé le Conseil municipal a appuyé les Associations riveraines des lacs, situées sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf, en remboursant 50% de leur facture de prélèvement d'échantillons d'eau dans le cadre du programme Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), et ce, conditionnellement aux disponibilités budgétaires de la municipalité de Lac-du-Cerf et à la réception de la facture et à la transmission du rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil de rembourser une somme de 248,50 \$ à l'Association pour les frais de surveillance volontaire du Lac Mallonne pour l'année 2020 (497,00 \$ x 50 %).

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 juin 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

RÈGLEMENT

Résolution n° 186-06-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2021 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le *règlement numéro 373-2021 relatif aux animaux domestiques*.

Des copies ont été mises à la disposition du public sur le site Web sous l'onglet Ordre du jour.

Une copie du règlement est également jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public; les citoyens avaient jusqu'à 14 h afin de présenter leur(s) question(s) par téléphone ou par courriel.

Aucune question n'a été soumise.

Danielle Ouimet, mairesse, précise, en lien avec la question de monsieur Denis Landry de la dernière séance du conseil du 11 mai 2021, que des démarches sont en cours auprès de l'inspectrice en bâtiment et environnement afin de lui offrir une réponse complète.

Danielle Ouimet, mairesse, remercie madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière pour ses 35 ans de services au sein de la municipalité de Lac-du-Cerf et lui souhaite une bonne retraite. Elle souligne également le départ de la conseillère Danielle Caron et la remercie pour son implication.

Madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, remercie les mairesses, les maires, les conseillères, les conseillers, les collègues de travail, les employé(e)s et les contribuables avec qui elle a travaillé et échangé au cours de toutes ces années. Elle mentionne que chaque personne lui a permis de grandir et de s'épanouir sur ce long parcours.

Initiales du maire

Initiales du dg-st

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 187-06-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 17 h 33.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
Mairesse